

Lecture et adoption d'un procès-verbal, lors de la séance du 26 floréal an II (15 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture et adoption d'un procès-verbal, lors de la séance du 26 floréal an II (15 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 351;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26885_t1_0351_0000_14

Fichier pdf généré le 30/03/2022

d'argenterie, et qu'ils préparent de nouveaux envois.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Le Palais en Belle-Isle-en-Mer; 11 germ. II*]
(2).

« Représentans,

Les républicains composant l'administration régénérée de la commune du Palais, en Belle-Isle-en-Mer, vous ont déjà, par deux adresses qui vous ont été présentées par la Société populaire de leur commune, manifesté comme simples citoyens leur désir de vous voir rester à votre poste jusques à ce que tous les tyrans soient exterminés, et l'admiration qu'inspire à tous les français la courageuse énergie avec laquelle vous déjouez tous les complots et démasquez tous les traites (*sic*).

Aujourd'hui, Citoyens Législateurs, ils viennent comme magistrats du peuple vous assurer que ce bon peuple vous invite à ne pas abandonner le poste éminent dont vous remplissez si bien les fonctions que tous les suspects et leurs vils esclaves ne soient totalement anéantis, que ce bon peuple est inébranlablement attaché à la Convention nationale, qu'elle jouit de la plénitude de sa confiance, qu'il veut la liberté à quelque prix que ce soit, et qu'il voue à l'exécution et surtout à la guillotine les pervers qui, sous le bonnet rouge et le masque du patriotisme, voulaient assassiner le peuple dans la personne de ses représentans.

Un gouvernement populaire pour jouir des droits de l'homme, du pain pour soutenir son existence et du fer pour anéantir les tyrans, voilà tout ce que demande le peuple dont nous sommes en ce moment les organes.

Nous vous prévenons que nous allons envoyer au district d'Auray 19 marcs, 6 onces, 4 gros d'argenterie et que nous lui en avons fait passer en 2 envois précédents 76 marcs, 2 onces, 5 gros, le tout provenant des dépouilles du fanatisme, qui est totalement aboli dans notre commune et que nous allons envoyer à Auray 2 chargemens de vieux fers pour servir à l'usage de nos vaisseaux. Vive la République, vive la République, vive la Montagne, mort aux tyrans, périssent tous les traîtres ».

Martin MANOT (*maire*), HOUCOUG (*off. mun.*), EMERY, LE LUC fils, DUROS (*agent nat.*) [et 9 signatures illisibles].

39

Le conseil-général de la commune d'Etampes se plaint des abus qui se glissent dans l'exécution de la loi du *maximum* (3).

L'extrait de ses délibérations constate que la loi du maximum a été fidèlement exécutée à Etampes, mais que les égoïstes des districts, d'Orléans, de Neuville, de Pithiviers, de Janville, de Dourdan et de Corbeilles, où le maxi-

(1) P.V., XXXVII, 225. Bⁱⁿ, 27 flor. (suppl¹) et 29 flor. (suppl¹); J. Paris, n° 38.

(2) C 302, pl. 1087, p. 11.

(3) P.V., XXXVII, 225.

mum n'a pas paru, ont exposé la commune d'Etampes à manquer de subsistances; ils venaient dans son sein acheter les marchandises et les denrées au prix fixé par la loi, et retournaient chez eux les vendre à des prix exorbitans (1).

Renvoyé au Comité de salut public (2).

40

Le conseil-général de la commune de Rouen envoie le procès-verbal d'une fête décadaire, célébrée le 20 floréal, à l'occasion des victoires remportées sur les satellites des tyrans de Sardaigne et d'Espagne.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Rouen, 21 flor. II*] (4).

« Citoyens,

Aussitôt que nous avons reçu la nouvelle des victoires éclatantes que les armées républicaines viennent de remporter sur les satellites des tyrans de la Sardaigne et de l'Espagne et du décret portant qu'elles ont bien mérité de la patrie, nous nous sommes empressés de les publier dans toute l'étendue de notre commune au son des tambours et de la musique. Partout le peuple a manifesté sa joie de voir les trônes s'écrouler, et partout il a fait entendre les accents du patriotisme qui le caractérise, en criant mille fois : Vive la République, vive la Montagne, vive la Convention.

Nous profitons de cette circonstance pour vous faire passer le procès-verbal de la fête civique que nous avons célébrée en cette commune le 2^e decadi de floréal en présence du représentant du peuple Guimberteau. S. et F. ».

CLIONARD (*maire*), NION.

41

La Société populaire de Moncontour, département de la Vienne, rappelle la demande qu'elle a faite de la déportation des prêtres réfractaires, et propose d'employer la même mesure pour les femmes d'émigrés.

Insertion au bulletin, renvoi au Comité de salut public (5).

42

Un secrétaire lit un procès-verbal dont la rédaction est adoptée (6).

(1) J. *Matin*, n° 694.

(2) P.V., XXXVII, 225.

(3) P.V., XXXVII, 225. Bⁱⁿ, 26 flor.; J. Perlet, n° 602.

(4) F 17^A 1010^B, pl. 2, p. 2791.

(5) P.V., XXXVII, 225. Bⁱⁿ, 26 flor.; *Audit. nat.*, n° 601; J. Perlet, n° 602; *Batave*, n° 456.

(6) P.V., XXXVII, 225.